

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 46
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2019

**OBJET :**

**Approbation du procès-verbal et clôture de la séance du Conseil Communautaire du  
19 septembre 2019**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , Mme Christelle MAECHLER , M. Maurice MARCHETTI , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Francis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD

**Absent(s) :**

M. Philippe BIAIS, Mme Françoise DUSSERRE, M. Claude FACHE, M. Frédéric LOUCHE, M. Claude NEBON, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christelle MAECHLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Les séances publiques du Conseil Communautaire sont enregistrées. Les enregistrements seront disponibles sur le site internet de l'agglomération ([www.gap-tallard-durance.fr](http://www.gap-tallard-durance.fr)).

Par ailleurs, les débats donnent lieu à l'établissement du procès-verbal reprenant les débats sous forme synthétique. Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Conseil Communautaire qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil Communautaire peuvent intervenir à cette occasion pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

**Décision :**

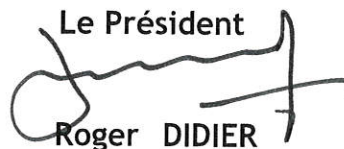
**VU le code général des collectivités et notamment ses articles L2121-23, L5211-1 à L5211-4 ;**

**Il est proposé :**

**Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 ci-annexé.**

**Article 2 : que chaque membre présent appose sa signature sur la dernière page du procès-verbal de la séance ou mention sera faite de la cause qui l'a empêché de signer.**

**Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**  
**- POUR : 51**

Le Président  
  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : **24 DEC. 2019**

Affiché ou publié le : **24 DEC. 2019**